

Nous refusons le fichage de nos élèves : nous nous opposons à *Base élèves* !

Après une rapide expérimentation, l'Inspecteur d'Académie a annoncé vouloir généraliser en trois ans l'utilisation de *Base élèves* sur l'ensemble du département.



Mais, *Base élèves*, kézako ?

Présentation du fichier

- *Base élèves* est une **base de données nationale centralisée** recensant les informations personnelles des élèves de la maternelle au CM2 du public et du privé, y compris des élèves hors école.
- Il comporte une différence fondamentale avec le fichier du second degré, il est centralisé nationalement. Celui du second degré ne l'est qu'au Rectorat (ce qui empêche les interconnexions avec les ministères) et il n'est pas destiné à être partagé. Cette différence est encore plus évidente avec les fichiers des élèves en Mairie qui eux ne sont destinés qu'à une gestion locale et matérielle des élèves.
- Ce fichier a reçu l'autorisation de la CNIL assortie d'un certain nombre de recommandations. L'Éducation nationale s'est exonérée de l'application de ces recommandations. Ce fichier ayant reçu l'autorisation de la CNIL, la seule exigence que peuvent avoir les parents est d'avoir communication des données concernant leur enfant.
- Les données saisies concernent l'état civil de la famille, l'origine géographique, la nationalité de l'enfant, les besoins éducatifs.
- Une fois saisies ces données sont accessibles par l'IEN, l'IA, le rectorat (y compris les agents chargés de la maintenance et du fonctionnement du système). Elles sont centralisées à Orléans dans un fichier national partiellement accessible aux maires.
- Une fois les données centralisées, rien ne nous garantit qu'il n'en sera pas fait un autre usage que celui affiché initialement : le propre d'une loi est qu'elle peut évoluer à tout moment (voir fichier génétique page 4).

Où en sommes-nous en Isère ?

- Cette année dans chaque circonscription, deux écoles (volontaires) ont déjà testé *Base élèves*.
- L'Inspecteur d'Académie a affirmé avoir un plan rigoureux en concertation avec les Maires pour la mise en place de *Base élève en trois ans sur tout le département*. Il a dit vouloir terminer par la ville de Grenoble.
- Il a donc envoyé dans les écoles un courrier pour demander des « volontaires ». Cet appel a eu si peu d'écho que certaines écoles, se sont retrouvées « désignées volontaires », y compris à Grenoble contrairement à ce qui était annoncé (mais peut-être est-ce à Grenoble une phase d'expérimentation et non de généralisation). Dans une circonscription il a suffit qu'un directeur lève le doigt pour que toutes les écoles de la commune se trouvent instantanément volontaires.
- Parallèlement, il a entrepris une vaste entreprise de démarchage auprès des maires pour leur faire miroiter tous les avantages, matériels et financiers, qu'ils auraient en en retirant. Pas un mot, bien évidemment sur l'éthique de ce projet !
- À ce jour, l'Inspecteur d'Académie annonce 206 écoles entrant dans le dispositif, on est loin du tiers des écoles annoncées.

Mais qu'a fait le SNUipp Isère ?

- Depuis plus d'un an, nous vous avons informé de la nature de ce fichier et des dangers qu'il présente, dans notre presse, sur notre site, au cours des réunions de secteurs et des réunions d'information syndicale. Le n° 84 de l'*Écho des Cours* consacrait deux pages à ce sujet, nous vous invitons à vous y reporter, vous le trouvez également sur notre site.
- Nous avons déposé un recours gracieux auprès de l'Inspecteur d'Académie, demandant de ne pas généraliser *Base élèves*. La réponse qu'il nous a envoyée est sans ambiguïté (vous trouverez ces deux courriers sur notre site) : il rejette nos objections et ira au bout de la généralisation.
- Nous avons écrit à tous les élus municipaux du département (Maires, Conseillers municipaux et Adjointes chargés de l'enseignement) pour les informer des dangers de *Base élèves* et de la position du SNUipp, pour leur demander de rejeter *Base élèves* et de nous soutenir dans nos actions. Nous avons déjà reçu plusieurs réponses nous assurant de leur soutien, certains maires demandant à nous rencontrer (voir *Écho des Cours* 84 sup 2).
- Nous avons également écrit à la FCPE et aux DDEN que nous allons rencontrer.
- Nos réunions d'information syndicale (RIS) du 12 mai ont été l'occasion de débattre largement de ce sujet.
- Vous pouvez trouver sur notre site un dossier sur *Base élèves* : <http://38.snuipp.fr>

Pourquoi tant d'inquiétude ?

- *Base élèves* est à mettre en relation directe avec la loi de prévention de la délinquance qui dans son article 9 introduit deux modifications importantes :

- L'article L. 121-1 du code de l'éducation sera complété par les phrases suivantes : « ... Ils (les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur) concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance, ... »
 - L'article L. 131-6 sera complété avec l'alinéa suivant : « Afin ... d'améliorer le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire, le maire peut mettre en oeuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que par l'Inspection académique... »
- Les recommandations de la CNIL sont restées lettre morte. De plus ses pouvoirs ont été diminués et elle n'a de toute façon pas les moyens assurer sa mission.
- Tout cela est à mettre en relation avec le rapport Bénisti et le dépistage de la délinquance dès 3 ans sans parler des options philosophiques de notre nouveau Président de la République en matière de génétique !

Le SNUipp Isère appelle les collègues à refuser l'utilisation de *Base élèves* !



Pour que cette action soit efficace, il est nécessaire qu'elle soit suivie par l'ensemble des enseignants des écoles et pas uniquement les directeurs et les directrices.

Il faut y associer l'ensemble des partenaires de l'école : parents d'élèves, Maires, élus municipaux, DDEN....



Comment faire ?

- La première chose à faire est de mettre ce sujet à l'ordre du jour des Conseils d'écoles qui vont se tenir entre le 1er et le 15 juin. **Les parents d'élèves doivent être informés de ce qui se prépare ! C'est totalement dans les attributions du Conseil d'école. Ne laissons pas seule l'administration faire cette information à sa manière !**

- **Les 31 mai et 1er juin, le SNUipp organise des réunions de secteurs pour informer les collègues .**

Nous vous invitons à y participer nombreux, syndiqués ou non.

- Nous conseillons aux collègues avant le Conseil d'école, de réunir le conseil des maîtres et de prendre une position qui pourra être développée en Conseil d'école. Surtout n'hésitez pas à utiliser les documents que nous mettons à votre disposition (site du SNUipp Isère, *Écho des cours*, réunions de secteurs des 31 mai et 1er juin)

- **L'objectif est d'obtenir de chaque Conseil d'école, à l'issue d'un débat, une motion votée par le Conseil d'école refusant l'utilisation de *Base élèves*. Ces motions seront un appui très précieux pour les équipes !**

- Cette motion sera distribuée à l'ensemble des parents en même temps que le compte rendu du Conseil d'école.

- Cette motion sera aussi envoyée au SNUipp (Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2) qui assurera le regroupement en vue d'une action collective à définir.

Dans cette action, il est primordial de ne pas rester isolé !

Faites remonter l'ensemble des informations concernant votre action, les courriers, pressions de l'administration, vos contacts avec les parents, les Maires etc. au responsable de votre secteur local du SNUipp et à la section départementale : snu38@snuipp.fr Cela nous permettra de vous soutenir et de mettre en relation l'ensemble des écoles concernées.

S'informer :

Nous vous invitons à relire les derniers n° de l'Écho des Cours, à consulter notre site et à venir débattre avec nous lors de nos réunions de secteur les 31 mai et 1er juin (voir page 4).

Rester groupés !

Nous ne pouvons oublier les pressions et les menaces de retrait de salaire subies par les directeurs et les directrices en grève administrative à la rentrée 2006.

Il ne fait aucun doute que l'Inspecteur d'Académie demandera à ses IEN d'utiliser toute forme de pression, comme il l'a fait à l'automne pour le retour de l'enquête 19.

C'est pour cela qu'il est indispensable que l'ENSEMBLE des enseignants de l'école soit mobilisé et de s'assurer du soutien actif de tous les partenaires de l'école : parents, maires, DDEN...

Nous n'avons pas le choix ! Nous devons refuser de devenir des auxiliaires du Ministère de l'Intérieur !

En marge de *Base élèves* : le fichier national des empreintes génétiques

En 1998 est créé un autre fichier national : le *Fichier national des empreintes génétiques* (FNAEG). Il est commun à la police et à la gendarmerie. Les prélèvements ne concernent alors que les auteurs de crimes sexuels. La loi est rapidement étendue à tous les crimes graves, puis à la totalité des condamnés. Le code de procédure pénal a été modifié au fur et à mesure. De fil en aiguille, aujourd'hui, ce sont les suspects de tout délit (à l'exclusion des délits financiers !!!) qui peuvent se voir imposer ce prélèvement ! Le refuser est passible de condamnations pénales : jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 Euros d'amende.

Ce fichage généralisé et systématisé est absurde et dangereux. Il ne s'agit plus d'un outil de recherche des criminels mais de la mise en fiche de toute la population. L'informatisation de ces données qui permet, en dépit de la vigilance théorique de la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (CNIL), le croisement avec d'autres fichiers, peut laisser craindre les pires dérives vers une société totalitaire. L'ex-ministre de l'Intérieur attendait 400 000 fichages par an !

On a vu récemment des demandes de prélèvements ADN sur des enfants de 8 et 11 ans pour avoir volé deux tamagoschi et deux balles rebondissantes dans un hypermarché ainsi que sur des personnes sans papiers. Dans les deux cas ces prélèvements n'ont pas été effectués, grâce à une mobilisation citoyenne.

Le FNAEG a en commun avec *Base élèves* d'être un fichier national, centralisé et partagé (accessible à plusieurs ministères). On voit que son champ d'application n'a cessé d'évoluer depuis sa création. De telles dérives sont elles aussi possible pour *Base élèves* : c'est la raison pour laquelle nous sommes fondés à refuser son utilisation !

Le jeudi 31 mai 2007, cinq citoyens comparaîtront au tribunal de Grenoble pour refus de prélèvement biologique. Ce sont de dangereux criminels : en mai 2003, ils ont démonté toutes les plaques nominatives de la rue Thiers de Grenoble pour les remplacer par d'autres intitulées « rue de la Commune de Paris » d'où leur nom de « Contre-plaquistes ». Alors que leur intention n'était pas de s'approprier ces plaques, un premier procès les déclare coupables de « vol aggravé » mais les « dispense de peine ». Deux ans plus tard, ils sont convoqués au commissariat de police pour prélèvement biologique (en vue d'un fichage d'empreinte génétique). Ce qu'ils refusent. Nouveau procès et condamnation à une amende de 150 € avec sursis. Ils font appel et c'est ce recours qui se tiendra le jeudi 31 mai. Le SNUipp Isère est signataire d'un appel à les soutenir.

Jeudi 31 mai - le jour du procès - Place Firmin-Gautier à 13 h 30 : rassemblement pour les accompagner au tribunal.

... certains sont inquiets ... d'autres pas !

Certains sont inquiets comme en témoigne cette citation trouvée sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon, la déclaration de l'ancien président de la CNIL (de juin 1984 à janvier 1999), Jacques Fauvet : **« Si les traces informatiques que nous laissons aujourd'hui avaient pu être exploitées sous l'Occupation, la Résistance aurait été brisée. »** Étonnement, un des « arguments de vente » du secrétaire général de l'IA auprès des maires est que, comme il nous l'avait déjà dit : **« Les enfants d'Izieux n'ont pas été victimes de Base élèves ». Nous lui laissons la responsabilité de ses propos qui nous révoltent profondément. Il semble pourtant en être fier puisqu'il vient de les resservir aux néo-directeurs en stage.**

Motion du Conseil d'école

Nous vous proposons un exemple de motion. Vous pouvez l'utiliser telle quelle ou la modifier comme vous l'entendez. Il faudra ensuite la transmettre à l'IA sous couvert de l'IEN et bien sûr nous en envoyer une copie afin que nous connaissions l'état de la mobilisation des écoles.

Le Conseil d'école de l'école réuni le informe les familles et les parents d'élèves.

Le fichier informatique centralisé *Base élèves* est mis en place par l'Éducation nationale. Les enseignants doivent fournir sur chaque enfant des informations personnelles dont certaines devraient rester confidentielles, relevant du secret professionnel, comme c'est le cas jusqu'à présent, par exemple :

- Les origines géographiques de l'enfant, la langue parlée à la maison ;
- Ses difficultés scolaires, son suivi spécialisé (RASED), ses absences ;
- Son suivi médical, psychologique ou psychiatrique éventuel ;
- La situation de sa famille (suivi social).

Ces renseignements seront centralisés et conservés tout le long de la scolarité des enfants.

- Ils seront en partie ou en totalité accessibles au Maire comme prévu dans la loi de prévention de la délinquance ;
- Ils peuvent être croisés avec le fichier de la CAF pour priver d'allocations familiales les familles des élèves absents ;
- Enfin les renseignements sur la nationalité et l'origine des enfants pourront faciliter le travail de la police pour repérer les familles sans-papiers.

Nous n'acceptons pas que les enfants de nos écoles soient ainsi fichés.

Nous refusons que des renseignements confidentiels sur la famille, sur la scolarité des enfants soient diffusés à l'extérieur des écoles, vers des services sociaux, la mairie, la police et la justice.

Après en avoir en débattu, le Conseil d'école de l'école réuni le exprime à la majorité /à l'unanimité le refus de voir utiliser *Base élèves* dans l'école.

À Le

Réunions de secteurs du SNUipp Isère : *Base élèves, on en parle !*

- **Beaurepaire** : jeudi 31 mai à 17h15, école de Montsevrox
- **Fontaine** : vendredi 1er juin à 11h45, école élémentaire Langevin (bd Joliot Curie)
- **La Mure** : jeudi 31 mai à 17 heures, école des Capucins à la Mure
- **La Terrasse** : jeudi 31 mai à 17h30, école de la Terrasse
- **Grenoble - Échirolles** : : Jeudi 31 mai à 17h30 à la bourse du travail de Grenoble
- **Meylan** : Jeudi 31 mai à 17h30, école maternelle Grand Pré à Meylan
- **Saint Égrève** : jeudi 31 mai à 17h à l'école maternelle la Monta
- **Saint Marcellin** : jeudi 31 mai à 17h30, salle des fêtes de Vinay, salle de réunion n°1
- **Saint Martin d'Hères** : jeudi 31 mai à 17h30, école élémentaire Langevin
- **Roussillon** : mardi 5 juin à 17 h 30, foyer municipal Henri Barbusse à Roussillon.
- **Vercors** : vendredi 1er juin à 17 heures, BCD de l'école de Lans en Vercors
- **Villefontaine - Bourgoin** : jeudi 31 mai à 17h, maison de quartier de Servenoble à Villefontaine
- **Vizille - Pont de Claix** : jeudi 31 mai à 17h, école du château à Vizille
- **Voiron** : vendredi 1er juin à 17h30, école Aimé Brochier à Renage (75 rue de la Mègre)

Vous pouvez bien sûr vous inviter à la réunion qui vous convient le mieux au niveau géographique

Dossier *Base élèves* réalisé par Gabrielle Beyler, Manu Carroz, Éric Laurent et Anne Tuillon

Lucie Aubrac : le devoir de mémoire...

Lucie Aubrac, l'une des dernières grandes figures de la Résistance, est décédée le 14 mars 2007. Elle est venue plusieurs fois dans notre département et poursuivait inlassablement, de manifestations en interventions, dans les lycées, son combat pour la dignité humaine. Par la signature de « *l'appel des résistants* » alertant sur la liquidation des acquis sociaux obtenus après la Libération, à travers son engagement auprès des sans papiers, partout et surtout auprès des plus jeunes, elle savait communiquer sa conviction : la résistance se vit au présent. Tous ceux qui ont pu l'entendre disent combien elle a su leur donner l'énergie nécessaire pour s'opposer aux idées de haine ; cette énergie nous en avons tellement besoin aujourd'hui.

Comme un ultime « merci » à Lucie, nous avons souhaité publier le texte écrit en sa mémoire par ses enfants et petits enfants (ils nous en ont bien sûr donné l'autorisation).

*Monsieur le Président de la République,
Raymond,
Mesdames et Messieurs,*

Ce sont les 10 petits-enfants de Lucie et Raymond qui s'expriment maintenant devant vous. 10 petits enfants.

Mais ne sommes-nous pas en réalité beaucoup plus nombreux ?

50 000 ? 100 000 ? 200 000 peut-être ?

Rythmée par les visites de Lucie dans les écoles, notre famille s'est en effet considérablement agrandie. De semaines en semaines, devenant toujours plus nombreuse.

Nous en étions heureux.

Nous en sommes fiers.

Les relations exceptionnelles que Lucie nouait avec les jeunes –mais aussi les moins jeunes- étaient empreintes d'un profond respect mutuel et d'un partage constant des valeurs.

Ces relations se fondaient aussi sur le partage des petites choses de la vie.

Ses joies. Ses peines.

L'intimité de ces liens faisait que finalement Lucie appartenait un peu à tout le monde. En retour, il faut bien le dire, nous lui appartenions tous un peu.

Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.

Tu as transmis ces valeurs de notre beau pays et qui te sont si chères :

La Liberté. L'Égalité. La Fraternité.

Ces valeurs pour lesquelles tu as toujours dit OUI à la France.

Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.

Tu as transmis l'exigence d'un Devoir de mémoire.

Ne jamais oublier les horreurs du passé garantit la vigilance pour la construction d'un avenir plus juste.

Aujourd'hui, Lucie, tu as transmis.

Tu as transmis la spontanéité d'un sursaut face à l'injustice que tu sais être sans frontière.

Tu as transmis cette décharge électrique qui nous fait redresser la tête, et dire d'une seule et même voix : NON.

Non aux injustices sociales

Non aux injustices politiques

Combien de personnes meurent encore de faim ?

Combien de personnes meurent encore de froid ?

Combien de femmes et d'enfants subissent encore les conséquences de conflits armés qu'ils n'ont jamais souhaité ?

Combien de libertés encore bafouées ?

Et bien, Lucie, dans ces combats d'aujourd'hui et de demain, nous serons ensemble.

Intimement liés.

Pour défendre les plus démunis.

Pour défendre les plus opprimés.

Pour défendre les valeurs de notre République contre les Injustices».